



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 60537

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les réseaux à haut débit. En effet, M. Jean-Charles Bourdier préconise, dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », d'« encourager, et éventuellement financer, en particulier dans les résidences pour personnes âgées sous contrat (RPA), la connexion à haut débit pour l'accès à des services de maintien à domicile et pour la communication avec les familles ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », M. Jean-Charles Bourdier a préconisé d'encourager, en particulier dans les résidences pour personnes âgées, la connexion à haut débit pour l'accès à des services de maintien à domicile et pour la communication avec les familles. Ces travaux, ainsi que ceux plus récents menés par le Conseil économique et social (rapport de juin 2001) ou par l'Observatoire des télécommunications dans la ville (rapport du groupe Rural présidé par le président de la Fédération nationale des villes rurales, juin 2001), établissent un même constat : laissé à la seule dynamique du marché, l'essor du haut débit conduirait, à l'échéance de 2005, à une polarisation accrue, une part significative de la population (20 à 25 % selon les estimations) et des territoires n'ayant aucun accès au haut débit à des conditions économiquement viables. Pour relever ce défi, le Gouvernement a défini une démarche qui conjugue confiance dans le marché et action publique adaptée et qui a pour objectif l'accès de tous au haut débit à des conditions abordables d'ici à 2005. Cette stratégie a été présentée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) réuni le 9 juillet dernier par le Premier ministre, et qui a adopté les schémas de services collectifs élaborés dans le cadre d'une large concertation, notamment celui relatif à l'information et à la communication. De plus, le Gouvernement entend renforcer au plan territorial les actions en faveur d'une démocratisation des usages, particulièrement importantes pour réduire le fossé social ou générationnel qui existe aujourd'hui en matière d'accès à la micro-informatique, au multimédia ou à l'Internet. Dans ce but, le Gouvernement a notamment décidé de mobiliser 30 MF pour la création de quatre cents espaces publics numériques de proximité supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60537

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2538

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4796